



Commune de
HAVELANGE

L'Administration communale de Havelange

Recrute pour son Service Technique

un/une Conseiller(ère) en prévention – Coordinateur(trice) PlanU

Information générale

Le/La candidat(e) sélectionné(e) sera amené(e) à prendre en charge la gestion du SIPPT (Service Interne de Prévention et de Protection au travail) de la Commune de Havelange en qualité de Conseiller en prévention.

Missions

Vous êtes le conseiller en prévention en charge du SIPP ; à ce titre, vous remplissez l'ensemble des missions du conseiller en prévention dans l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail dans le cadre de la loi du 4/8/1996 sur le bien-être au travail ;

Vous êtes le " Coordinateur(trice) de la Planification d'urgence" communément appelé PLANU selon l'Arrêté Royal du 16/02/2006 ; vous êtes le conseiller de l'autorité en matière de planification d'urgence et gestion de crise ; vous êtes le secrétaire de la Cellule de Sécurité ; vous êtes chargé de coordonner les travaux nécessaires à la rédaction des différents plans d'intervention liés à la fonction ;

Vous êtes le premier interlocuteur de tous les collaborateurs pour les questions liées à la sécurité et au bien-être ;

Vous interagissez avec l'employeur, les agents et les partenaires internes et externes, en vue de concevoir un plan global de prévention dans lequel s'inscrivent les plans annuels de mise œuvre.

Vous adoptez une attitude stratégique en vue de prévenir de façon optimale les risques sur le lieu de travail.

La liste des tâches est basée sur les dispositions légales, elle sera évolutive tout au long de votre carrière.

Vos tâches principales seront

- Vous gérez et coordonnez le service SIPP ; vous fixez les objectifs et les priorités et vous assurez le suivi ;
- Vous assurez le secrétariat et participez aux réunions du comité de concertation concernant les matières de prévention et de protection au travail ;
- Vous rendez des avis et des recommandations en matière de prévention ;
- Vous participez à la coordination, la collaboration et l'Information en matière de bien-être des travailleurs en matière de sécurité et de santé ;
- Vous participez à l'élaboration des procédures d'urgence Interne ;

- Vous participez à la définition et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;
- Vous assurez l'application et le suivi des plans de prévention, des règles de sécurité au sein des services, de la conformité des locaux et de l'ergonomie des différentes implantations communales ;
- Vous participez à la communication et aux actions de formation sur la sécurité ;
- Vous élaborez des rapports, bilans et statistiques relatifs à la sécurité et aux accidents du travail ;
- Vous participez activement aux différents projets transversaux dans lesquels le service et/ou la Commune sont impliqués ;

Formation

Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (bachelier ou gradué professionnalisant) de type technique dans les orientations suivantes : ingénierie, construction civile, travaux publics, dessin de construction, sociologie, sciences du travail, gestion des risques, prévention et sécurité, ...

Conditions générales

- Être belge ou citoyen de l'Union européenne ou non. Pour les ressortissants hors U.E., être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Accepter de suivre toute formation nécessaire à l'exercice de la fonction ;
- Disposer du permis B est obligatoire ;
- La formation PLANU est un atout.
- Disposer d'une expérience professionnelle au sein d'une administration publique est un plus.

Conditions particulières

- Fournir la preuve d'avoir terminé avec fruit la formation spécifique de conseiller en prévention de niveau 2
- Réussir l'examen de sélection.

Qualités requises

- Planifier son travail en fonction des priorités et des urgences ;
- Évaluer rapidement les différentes alternatives possibles aux problèmes ;
- Analyser rapidement et efficacement les informations complexes ;
- Capacité à synthétiser et à dresser des PV de réunion ; bonnes capacités de communication tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- Capacité à adapter le contenu de son conseil aux besoins de son interlocuteur ;

- Faire preuve d'une communication proactive envers le personnel communal (information, sensibilisation, etc....) ;
- Faire preuve de déontologie, de civilité, de réserve, de loyauté et de respect des réglementations ; être pro actif et être capable de prendre des initiatives ;
- Savoir travailler en autonomie et disposez d'un caractère entreprenant et persuasif ;
- Faire preuve d'une résistance au stress face à des situations de crise ;
- Être capable de réagir rapidement, avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un évènement soudain ;
- Être disposé à se former de manière continue ;
- Maîtriser les logiciels de bureautique courants ;

Situation contractuelle

- Contrat à durée indéterminée à temps plein (38h/semaine) ;
- Rémunération de base à l'échelle barémique D9 (Baccalauréat) de la R.G.B. ;
- Traitement annuel brut (à l'index actuel) : minimum 40.558,31€ - Maximum: 59.110,16€
- Expérience valorisable en partie pour le secteur privé (6 ans) et l'entièreté pour le secteur public.
- Pécule de vacances ;
- Allocation de fin d'année ;
- Entrée en service : au plus tôt en juin 2023

Modalités d'organisation de l'examen de recrutement

L'examen de recrutement comprendra les 2 épreuves suivantes :

Epreuve écrite, éliminatoire, destinée à évaluer les connaissances générales et professionnelles, en relation avec la fonction et des questions de connaissances sur le fonctionnement de l'Administration.

✓ Pour réussir, les candidats devront obtenir à cette épreuve au moins 50% des points.

Epreuve orale sous la forme d'un entretien approfondi mené par la Commission de sélection. Il permettra :

- d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc. ;
- de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé ;
- d'évaluer sa faculté à diriger une équipe ainsi que son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.

✓ Pour réussir, les candidats devront obtenir à cette épreuve au moins 50% des points.

Pour être admissible à la réussite, les candidats devront obtenir au moins 60% des points des 2 épreuves.

Documents à fournir

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Copie du diplôme requis ou de l'équivalence
- Copie de la preuve de réussite de la formation de Conseiller en prévention de type II
- Copie du permis de séjour ou de travail, le cas échéant
- Extrait de casier judiciaire daté de moins de 6 mois

Les candidatures **accompagnées des documents requis** doivent parvenir :

- par e-mail à e.decuber@havelange.be avec en objet: "Recrutement conseiller en prévention"
- par courrier postal adressé à Mme Edwige DECUBER, Service du Personnel, Administration communale, Rue de la Station n° 99 à 5370 Havelange,
- ou déposées personnellement au Service du Personnel contre accusé de réception

✓ **Au plus tard le 7 avril 2023**, cachet de la poste faisant foi.

⇒ **Tout dossier incomplet à la date de clôture du dépôt des candidatures sera écarté d'office.**

Pour tout renseignement complémentaire : f.manderscheid@havelange.be ou 083/61 53 25